

LE TRAITEMENT DU BOIS

Les traitements de protection du bois peuvent occasionner des problèmes pour la santé.

Les coupables : les substances dangereuses entrant dans la composition de certains des produits utilisés, comme le lindane (un insecticide), le pentachlorophénol ou PCP (un fongicide) et les impuretés qui accompagnent ces derniers : les dioxines et furanes.

Ces produits imprègnent en profondeur les bois et se libèrent progressivement dans l'atmosphère. Ils sont absorbés via la bouche ou la peau et peuvent provoquer des intoxications parfois très graves : troubles du fonctionnement du foie, diarrhées, vomissements, troubles respiratoires, maladies de la peau,...

LES PRODUITS DE PROTECTION DU BOIS

Il existe trois groupes de produits :

- 1) les **produits à base de substances organiques de synthèse**. Ce sont les plus toxiques et les plus couramment utilisés. Ces produits, comme le lindane et le PCP pour les plus connus, diffusent dans l'atmosphère et empoisonnent l'air de la pièce.

Il ne faut pas négliger, non plus, l'importance des autres ingrédients des produits de protection du bois comme les solvants de type benzénique reconnus nocifs en utilisation prolongée. De plus, la fabrication de ces produits est très polluante. Par exemple, lors de la fabrication du PCP, il se forme des dioxines qui s'accumulent dans l'environnement.

- 2) les **produits à base de sels solubles dans l'eau (hydrosolubles)**. Ils sont utilisés en traitement préventif par les charpentiers. Les silicofluorures, les arseniates et les sels de chrome sont très toxiques et peuvent provoquer des empoisonnements, des maladies chroniques et de l'eczéma.

Par contre, les sels de bore utilisés avec les précautions d'usage ne posent pas de problème. Ils sont peu toxiques pour l'homme et ne diffusent pas dans l'air. Ils s'utilisent en traitement préventif contre les champignons et les insectes.

- 3) les **produits huileux naturels à base de résines** qui permettent de boucher les pores du bois et réduisent les possibilités d'attaque par les vers. Ce type de produit est sans risque pour la santé.

LE TRAITEMENT DU BOIS EST-IL INDISPENSABLE ?

Lutter avec des produits toxiques présente toujours au moins le risque de menacer la santé. Cependant, il existe des produits moins nocifs comme les sels de bore ou des produits garantis sans PCP ni lindane.

Dans de nombreux cas, le traitement du bois, bien qu'il soit couramment pratiqué, n'est pas toujours nécessaire. Une condition de base pour assurer une bonne conservation du bois est une connaissance suffisante de ses caractéristiques et de la biologie de ses ennemis.

Les champignons n'attaquent le bois que si l'humidité dépasse 20%. Or, le bois d'une maison habitée ne contient que 5 à 10% d'eau. Même à l'extérieur, un bois ne dépasse pas 18% d'humidité s'il n'est pas exposé directement aux intempéries. Si on observe une attaque de champignons dans la maison, c'est la conséquence d'une erreur de construction !

Les insectes xylophages (mangeurs de bois) sont moins exigeants en humidité que les champignons, et ils ne s'attaquent pas à n'importe quel bois. Les deux ravageurs les plus fréquents sont la vrillette et le capricorne.

La vrillette a besoin pour se multiplier de 10% d'humidité. Elle ne peut donc être présente dans le bois d'une habitation chauffée. Par contre, elle provoque des dégâts dans les vieilles églises et dans les caves, c'est-à-dire là où il fait froid et humide.

Le capricorne s'attaque exclusivement aux résineux, en particulier au pin. Il peut causer de gros dégâts aux charpentes lorsque l'attaque n'est pas décelée à temps. On peut diminuer le risque d'attaque en fermant les entrées possibles dans le toit pendant la période de vol de ce coléoptère (mai à août) et en laissant le grenier dans l'obscurité.

COMMENT PROTÉGER SON BOIS SANS POISON ?

Les traitements préventifs

La principale prévention consiste à n'utiliser que du bois séché (de préférence séché naturellement) et résistant aux attaques des champignons et xylophages (les feuillus comme le chêne et le châtaignier) et à le protéger avec des produits non toxiques. Le seul produit vraiment sans danger est le sel de bore.

RÉSEAU ÉCO-CONSOMMATION

29 rue de Montigny, 6000 Charleroi

071/300.301 (de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

Fiche N°78

Vérifiez aussi que le bois que vous avez acheté n'a pas été traité sinon réclamez la composition du produit au marchand.

Les traitements curatifs

En cas d'attaque sérieuse, traitez avec un insecticide naturel à base de pyrèthre ou avec un autre produit acceptable (pesticides à toxicité faible).

En fonction de leur degré de toxicité et leur rémanence, il est préférable d'utiliser des produits qui ont dans leur composition une des matières actives suivantes uniquement :

- ⇒ contre les insectes : les pyréthrinés naturelles, les perméthrinés, les cyperméthrinés, le fenvalérate.
- ⇒ contre les champignons : l'azaconazole, l'ammonium quaternaire, le carbendazime.

Mais attention, ces produits ne sont pas sans danger et il faut prendre les précautions d'usage lors de l'utilisation et du stockage de ces produits (lire attentivement les étiquettes).

Il faut aussi éviter les formulations à base de solvants pétroliers (plus nocifs et plus polluants) et choisir des formulations hydrosolubles (solubles dans l'eau) ou hydrodispersables (dispersables au moyen de l'eau : par brume) qui sont donc sans solvant volatil.

Si vous voulez en savoir plus sur les produits à choisir, n'hésitez pas à contacter la permanence téléphonique du Réseau Eco-consommation au 071/300.301.